

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

PROGRAMME

Maîtriser le cadre juridique de la dématérialisation des marchés publics

- * Intégrer les objectifs et les enjeux de la dématérialisation des marchés publics
- * Les définitions: profil d'acheteur, plateforme d'achat, signature électronique
- * Les textes relatifs à la commande publique
 - La directive 2014/55/UE du 16 avril 2014 sur la facturation électronique dans le cadre des marchés publics
 - L'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret d'application du 25 mars 2016
 - La loi Lemaire du 7 octobre 2016
 - Les arrêtés relatifs aux profils d'acheteurs et données essentielles
 - Le guide d'aide à la passation des marchés publics dématérialisés

Identifier les obligations induites par la dématérialisation des procédures des marchés publics

- * Les obligations au stade de la soumission
 - Les avis de publicité, les dossiers de consultation
 - Les nouvelles modalités électroniques de remise de la candidature : DUME, espace de stockage, e-Certis
- * Les obligations de l'opérateur économique prévues par le droit communautaire
- * La mise en cause des responsabilités
 - La responsabilité du pouvoir adjudicateur
 - La responsabilité de l'opérateur économique
- * Analyser les principales jurisprudences relatives à la dématérialisation des marchés publics

Prendre en compte des préoccupations sécuritaires et les aspects techniques

- * Les risques techniques inhérents aux échanges électroniques
- * Les principales garanties techniques de la sécurité de la dématérialisation des procédures

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La méthode alterne théorie et cas pratiques.

Objectifs

- * Identifier la réglementation spécifique de la dématérialisation des marchés publics
- * Appliquer les obligations découlant de la dématérialisation et les responsabilités des opérateurs
- * Préparer la rédaction des documents de la consultation au regard des exigences de la dématérialisation des marchés publics

Public

- * Acheteurs publics et responsables des services marchés
- * Toute personne devant organiser ou participer à des procédures dématérialisées de passation des marchés publics

Durée

1 jour